

COMMUNE
De
MONCEAUX en BESSIN
Département du Calvados



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

19 h

Personnes absentes:

- Romain DUCHEMIN
- Florence PAOLI VALLET
- Jennifer MAUMINOT (donne pouvoir à Michel GUILLEMETTE)
- Marie BLANCHETIÈRE (donne pouvoir à Marie ROQUES)
- Emma BOINET (donne pouvoir à Sandrine BARBÉ)

ORDRE DU JOUR

- Désignation des délégués et des suppléants dans le cadre des élections sénatoriales de septembre 2026
- Délibération autour du déclassement et de la rétrocession de la RD6 – route de Tilly
- Point commission animation (naissance et diplômés), fête du village
- Point sur location salle des fêtes
- Proposition d'évolution des indemnités des conseillers délégués aux espaces verts
- Point sur devis Darty pour numérisation salle du conseil
- Point sur devis RVB pour curage des fossés

- **Désignation des délégués et des suppléants dans le cadre des élections sénatoriales de septembre 2026**

Par arrêté préfectoral n°DCL- BRAE – 26 – 032, la préfecture du Calvados fixe la date pour la désignation des délégués titulaires et leurs suppléants pour les élections sénatoriales de septembre 2026. Cette date est fixée au vendredi 5 juin 2026 :

ARRETE

Article 1 : Les conseils municipaux du Calvados sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Cette date doit être impérativement respectée.

Article 2 : Le nombre de délégués, de délégués supplémentaires (ville de CAEN) et de suppléants à désigner par commune est précisé en annexe 1.

Article 3 : L'élection se fait sans débat au scrutin secret. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau. Le bureau électoral est composé le jour du scrutin.

La commune de Monceaux en Bessin comprend moins de 1000 habitants. Aussi, 3 délégués et 3 suppléants doivent être élus.

La désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément.

Le conseil municipal procède à la désignation des suppléants aussitôt après avoir proclamé les résultats de l'élection des délégués titulaires.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une candidature groupée qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si absence de Quorum, ce conseil municipal devra se tenir au plus tard le 9 juin 2026.

Constitution du bureau électoral

- Maire, président du bureau électoral : JOUGOUNOUX Frédéric
- Les deux membres les plus âgés du Conseil Municipal : GUILLEMETTE Michel et BRUNEAU Gilles
- Les deux membres les plus jeunes du Conseil Municipal : ROQUES Marie et THOMASSET Quentin

Se portent candidats aux postes de délégués titulaires :

- MAUMINOT Jennifer (suppléante)
- LALOUELLE Emmanuel (titulaire)
- ROQUES Marie (titulaire)
- RYCKEBOER Pierre (titulaire)
- DECLOMESNIL Christian (suppléant)
- GUILLEMETTE Michel (suppléant)

Les bulletins de vote sont établis sur papier blanc, le format transmis à chaque votant est absolument identique. Il est précisé que les bulletins manuscrits sont valables dès lors qu'ils contiennent une désignation suffisante, que le modèle utilisé garantit le secret du vote et que les votants ne s'y sont pas fait connaître.

Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul (art. R. 138).

L'assemblée procède au vote à bulletin secret.

Après dépouillement par les membres du bureau, le nombre de voix recueillies par chaque candidat au poste de délégués est le suivant :

Candidats Délégués titulaires	Nombre de voix
LALOUELLE Emmanuel	4 voix
ROQUES Marie	4 voix
RYCKEBOER Pierre	5 voix

Considérant ces résultats, l'assemblée proclame l'élection en qualité de délégués titulaires, de RYCKEBOER Pierre, LALOUELLE Emmanuel, ROQUES Marie

Se portent candidats aux postes de suppléants :

- Michel GUILLEMETTE
- Jennifer MAUMINOT
- Christian DECLOMESNIL

L'assemblée procède au vote à bulletin secret.

Après dépouillement par les membres du bureau, le nombre de voix recueillies par chaque candidat au poste de suppléants est le suivant :

Candidats	Nombre de voix
Michel GUILLEMETTE	6 voix
Jennifer MAUMINOT	2 voix
Christian DECLOMESNIL	5 voix

Considérant ces résultats, l'assemblée proclame l'élection, par ordre, de : GUILLEMETTE Michel, DECLOMESNIL Christian, et MAUMINOT Jennifer, en qualité de suppléants

Le procès-verbal de ces élections est établi par le secrétaire de séance.

L'assemblée charge le Maire de procéder à la communication de ce procès-verbal auprès des autorités compétentes, avant 22 heures, ce vendredi 5 juin 2026, et en sous-préfecture de BAYEUX ce lundi 8 juin avant midi.

- **Délibération autour du déclassement et de la rétrocession de la RD6 – route de Tilly**

Dans la continuité des échanges déjà menés sur ce sujet, le conseil est appelé à délibérer pour que soit effectuée la rétrocession de la route de Tilly (RD6) entre le rondpoint sur de la commune et l'entrée Nord, située à coté des locaux de ENEDIS.

A l'unanimité, le conseil approuve ce déclassement et cette rétrocession et charge le Maire de réaliser les démarches en ce sens.

- **Point commission animation (naissance et diplômés), fête du village**

Madame BARBÉ expose les différents sujets validés par la commission animation : fête du village, dispositif argent de poche, récompenses pour les diplômés, ainsi que le Noël intergénérationnel. Globalement l'ensemble des propositions est validé. Des réserves sont émises sur le Noël Intergénérationnel pour lequel la commission est invitée à retravailler.

La récompense pour les diplômés est également à étudier pour les CAP/ BEP et les baccalauréats professionnels.

- **Point sur location salle des fêtes**

Madame BARBÉ présente le nouveau contrat de location de la salle des fêtes, avec les tarifs qui s'appliqueront dès que la délibération sera effective. Ces nouveaux tarifs portent sur le cout de la location ainsi que sur le montant de la caution. Les informations sont à recueillir en mairie.

Le conseil est également informé que la salle des fêtes doit faire l'objet de travaux de mise en accessibilité de ses sanitaires. A ce titre, il conviendra d'étudier la période la plus favorable pour la réalisation de ces travaux (automne ou hiver).

La commission travaux, accompagnée de la commission Animation, communication et solidarités sont invitées à faire chiffrer le remplacement des équipements gaz par des équipements électriques.

A la majorité, la proposition de nouveau contrat de location est approuvée (1 conseiller a voté contre cette proposition). Des réserves sont toutefois émises sur le montant de la location. Le conseil est invité à chiffrer le cout de l'exploitation annuelle de cet équipement (frais d'entretien, assurances, investissement, etc.)

- **Évolution des indemnités des conseillers délégués aux espaces verts**

Monsieur Le Maire indique que deux conseillers ont refusé de percevoir leurs indemnités. Cette décision est saluée par les membres présents.

Compte tenu de l'engagement quotidien des élus en charge des espaces – verts, il est proposé d'attribuer ces indemnités à ces mêmes conseillers délégués.

L'assemblée procède au vote. Une personne s'oppose à ce principe, le reste de l'assemblée est favorable à cette proposition.

- **Point sur devis Darty pour numérisation salle du conseil**

Le conseil constate l'installation d'un écran numérique. Cet écran a vocation à réduire de façon significative la consommation de papier, et à faciliter le travail en commission et en conseil municipal. La prestation de fourniture et pose de cet écran a été confiée à DARTY Bayeux. La mise en service est intervenue le vendredi 5 juin. Le cout de la prestation représente un investissement de 1 138.97 € TTC.

- **Point sur devis RVB pour curage des fossés**

Monsieur Le Maire indique que les ouvrages de gestion des eaux de pluies dans la rue des pommiers sont encombrés. Les réseaux d'évacuation sont majoritairement bouchés, et leur fonctionnement est donc altéré. La municipalité dispose d'un devis de la société RVB qui préconise un curage des fossés pour libérer les réseaux d'évacuation. Ce devis représente un montant de 2 597.04 € TTC.

L'analyse du devis met en évidence le besoin de préciser le linéaire de fossé à traiter (100 mètres linéaires indiqués sur le devis). Monsieur Le Maire propose à la commission Espaces-Verts de vérifier ce point avec l'entrepreneur avant le prochain conseil municipal.

En raison de l'évènement organisé par l'ORPHÉON en la salle des fêtes de Monceaux en Bessin, et compte-tenu de la volonté de la municipalité de participer à cet évènement, le conseil municipal prend fin à 21h30.

Les sujets non abordés sont reportés au prochain conseil municipal.

- **Développement économique – ZA de la résistance Rue Armand BUSQUET**

Non abordé

- **Commission Consultative des Impôts Directs - BAYEUX INTERCOM**

Non abordé

- **Installation de Recharges pour Véhicules électriques - SDEC**

Plusieurs membres du conseil ont émis l'idée d'installer des bornes de recharges pour véhicules électriques sur la commune, éventuellement à proximité immédiate de la Mairie, et de la salle des fêtes.

Contacté, le SDEC informe que les communes ont la possibilité de candidater pour s'inscrire dans un schéma directeur de déploiement de ces installations, mais que l'appel à candidature pour les prochaines années est clos.

Aussi, il est toutefois possible pour la commune de solliciter les services du SDEC pour procéder à l'installation d'un tel équipement. Le cas échéant, le cout pour la commune représente 6000 €, pour une borne avec deux branchements. A cet investissement s'ajoutent des frais d'exploitation de 1 175 € / an.

Il est précisé que l'énergie vendue ne profite pas à la commune.

Référent SDEC : Antoine EDELINE

Non abordé